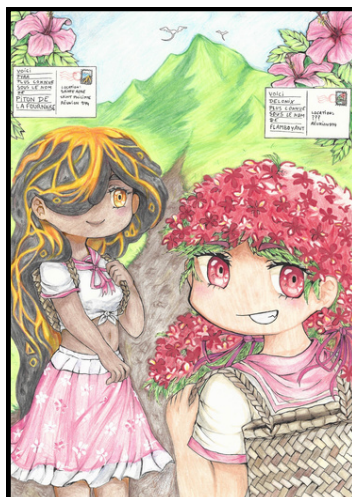




Cécile CERVEAUX
Lycée G. Brassens - Sainte Clotilde

2026 - 2027



Règlement du Concours de Dessin Lycées & Collèges

Article 1 : Objet du concours

Le concours de dessin MangaRun est ouvert aux élèves des lycées et collèges de La Réunion, dans le but de promouvoir la créativité artistique et la passion pour les mangas et la culture japonaise. Cette édition est liée à l'opération "Un origami pour la paix" (création de grues, symbole de paix, pour envoi à Hiroshima, au monument de la paix des enfants) qui fête ses 10 ans d'existence à La Réunion.

Article 2 : Thème du concours

Les participants devront créer un dessin original en respectant le thème central du concours :

"Heiwa* Pēi : l'écho de la paix" Japon et La Réunion, un dessin, deux cultures, un message de paix

* **Définition Heiwa** : 平和 (heiwa) : mot japonais signifiant "paix".

Composé de 平 (hei), qui évoque le calme et l'équilibre, et 和 (wa), qui évoque l'harmonie.

Conditions à respecter :

- Tu peux interpréter la paix comme tu le souhaites ! Que ce soit une scène poétique, historique, fantastique, une histoire d'amitié, un moment du quotidien ou une rencontre symbolique ...
- Le dessin doit être mis en scène dans un décor adapté tout en restant dans le thème. Si aucun décor n'est présent, la composition doit justifier ce choix. Un dessin isolé au centre de la feuille, sans mise en scène ni composition travaillée, sera pénalisé par le jury. Le jury valorisera les compositions qui investissent pleinement l'espace de la feuille.

Article 3 : Modalités de participation

1. Le concours est ouvert aux élèves des lycées et collèges.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre.
3. Les dessins doivent être réalisés à la main, en utilisant des techniques traditionnelles ou numériques. (Les œuvres générées par IA (intelligence artificielle) ne sont pas autorisées).
4. Les œuvres devront être en couleur ou en noir et blanc, et au format A4.
5. Le plagiat est strictement interdit, et toute participation impliquant du plagiat sera automatiquement éliminée.
6. Les participants devront fournir obligatoirement l'autorisation (parentale pour les mineurs) dûment remplie et signée avec leur dessin. Dans le cas contraire, leur participation au concours ne sera pas considérée comme valide.
7. La soumission des documents (dessin et autorisation) doit être effectuée par un enseignant ou personnel de l'établissement participant.

Article 4 : Envoi des œuvres

1. Chaque dessin devra être numérisé au format numérique (JPEG ou PNG), nommé par le NOM de l'établissement, le NOM et prénom du participant

Exemple : LYC BRASSENS Dessin - DUBARD Aurore **ou** CLG BRASSENS Dessin - DUBARD Aurore

et envoyé par courrier électronique à l'adresse : mangarun@mangarun.re (10 Mo maximum par email)

2. Il doit être accompagné (dans le même email) impérativement de l'autorisation (parentale pour les mineurs) fournie, qui doit être elle aussi nommée par :

Exemple : LYC BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore **ou** CLG BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore

Article 5 : Jury et sélection des lauréats

1. Le jury sera désigné par l'organisatrice du concours, il pourra être composé de professionnels et d'amateurs.

2. Les critères de sélection incluront la créativité, l'originalité, le respect du thème, la qualité artistique et l'effort fourni.

3. L'organisatrice se réserve la possibilité de demander aux participants une explication sur leur démarche de création (Idée, étapes de réalisation, etc.)

4. **Huit lauréats** seront sélectionnés parmi l'ensemble des participations : 4 en collège et 4 en lycée.

Article 6 : Prix

1. Chaque lauréat recevra un prix



Prix Collège

1er prix 2ème prix 3ème prix



Coup de cœur de l'organisatrice



Prix Lycée

1er prix 2ème prix 3ème prix



Coup de cœur de l'organisatrice



De nombreux cadeaux à gagner :

Des bons d'achat en librairie, des places en atelier dessin avec l'artiste Dje San, des mangas, affiches, goodies, des surprises !

Lots sous réserve de disponibilité ou de modification

2. Les noms des lauréats seront communiqués sur le site Mangarun.re ainsi que par email à l'ensemble des établissements participants.

Article 7 : Calendrier

1. Date limite d'envoi des œuvres : **le 05 avril 2027** à 23h59

2. Annonce des lauréats : mai 2027 (date précise communiquée ultérieurement).

3. Remise des prix : Date en attente (mai 2027 à Saint Denis - si possible).

Article 8 : Droits d'utilisation

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs œuvres, mais ils autorisent l'organisatrice à utiliser les dessins à des fins de promotion du concours et de publications des résultats, sans but lucratif.

Article 9 : Contact

Pour toute question ou information complémentaire,

veuillez contacter Aurore DUBARD

mail : mangarun@mangarun.re

Le 26 août 2026

Organisatrice : Aurore DUBARD

Site : <https://www.mangarun.re/>



Partenaires MangaRun

